



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 février 2014

Le dix-sept février de l'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le douze février de l'an deux mille quatorze.

PRESENTS : Mmes Myriam ANGEVIN, Mireille AUDIBERT, Laura CANO, Patricia FOURCAUD, Chantal GROSSI, Jeanine JORDANA, Marlène MOUCHET, Magali PRADEILLE ; MM. Louis BLANC, Guy BLANC, Claude BONFILS, Guy FABARON, Denis GOELLNER, Bernard HUMBERT, Frédéric LIBOUREL, Jacky NIQUET, Joël REMY, Jacky REY, Roger RICOU, Michel TISSERAND.

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION : Mme Caroline REDON à M. Denis GOELLNER.

ABSENTS : MM. Sylvain ESPAZE, Philippe GAZAGNE.

SECRETAIRE : Mme Patricia FOURCAUD.

M. le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2014. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 12 septembre 2011 a été annulé par deux jugements du tribunal administratif en date du 10 janvier 2014. Afin de rétablir un document opérationnel pour les administrés, M. le Maire propose d'approuver un nouveau PLU.

Préalablement, il détaille la procédure réalisée avant l'approbation du PLU en 2011. Il renvoie notamment au compte-rendu de la séance du 12 septembre 2011 qui rappelait les exigences du passage d'un plan d'occupation des sols (POS) au PLU ainsi que les objectifs et les étapes de l'élaboration de ce document. Il souligne notamment le contenu du projet arrêté le 13 décembre 2010, la transmission aux personnes publiques associées, la consultation du public lors d'une enquête publique ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur.

Ceci rappelé, il informe du contenu des jugements du 10 janvier 2014 qui estiment que les modifications apportées entre le document arrêté et le document approuvé bouleversaient l'économie générale du projet. Ainsi, M. le Maire propose que le nouveau dossier de PLU tienne compte notamment :

- De l'avis favorable du commissaire enquêteur.
- Des remarques du Préfet sur les questions d'inondabilité notamment.
- De l'importance de respecter l'économie générale du projet.

M. le Maire précise que les autres demandes issues de l'enquête publique seront rappelées dans l'annexe à la délibération. Elles sont soit rejetées soit considérées comme pertinentes. Dans ce cas, elles seront examinées lors des prochaines évolutions du PLU.

Considérant la nécessité de respecter la chose jugée et l'importance de proposer un document d'urbanisme récent et opérationnel pour les administrés, M. le Maire propose de se prononcer sur l'approbation du PLU sur les bases de son exposé complet.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITE
Abstention de Mme Marlène MOUCHET et de M. Jacky NIQUET

BUDGET GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Bernard HUMBERT présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2013 du budget général :

Dépenses de la section de fonctionnement :

- prévu : 2 297 805,70 €
- réalisé : 1 817 820,36 €

Recettes de la section de fonctionnement :

- prévu : 2 297 805,70 €
- réalisé : 2 508 077,18 €

Excédent de fonctionnement 2013 : 690 256.82 €

Dépenses de la section d'investissement :

- prévu : 1 576 891,82 €
- réalisé : 1 170 063,96 €

Recettes de la section d'investissement :

- prévu : 1 577 691,82 €
- réalisé : 1 182 089,52 €

Excédent de la section d'investissement 2013 : 12 025.56 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET GENERAL EST ADOPTE À LA MAJORITE
Abstention de Mme Marlène MOUCHET et M. le Maire ne prend pas part au vote

BUDGET GENERAL : COMPTE DE GESTION 2013

Bernard HUMBERT propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion de la trésorerie du budget général 2013 dont les écritures comptables sont identiques à celles de la commune.

LE COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET GENERAL EST ADOPTE À LA MAJORITE
Abstention de Mme Marlène MOUCHET et M. le Maire ne prend pas part au vote

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Bernard HUMBERT présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2013 du budget eau et assainissement :

Dépenses de la section de fonctionnement :

- prévu : 86 000 €
- réalisé : 64 330,11 €

Recettes de la section de fonctionnement :

- prévu : 86 000 €
- réalisé : 108 549,87 €

Excédent de fonctionnement 2013 : 44 219,76 €

Dépenses de la section d'investissement :

- prévu : 515 801,95 €
- réalisé : 280 737,14 €
-

Recettes de la section d'investissement :

- prévu : 515 801,95 €
- réalisé : 283 181,95 €

Excédent de la section d'investissement 2013 : 2 444,81 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT EST ADOPTE
À LA MAJORITE
abstention de Mme Marlène MOUCHET et M. le Maire ne prend pas part au vote

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2013

Bernard HUMBERT propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la trésorerie concernant le budget eau et assainissement 2013 dont les écritures comptables sont identiques à celles de la commune.

LE COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT EST ADOPTE
À LA MAJORITE
abstention de Mme Marlène MOUCHET et M. le Maire ne prend pas part au vote

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AMORTISSEMENTS

M. le Maire propose de mettre à jour les durées d'amortissements des immobilisations incorporelles, corporelles, et des subventions amortissables dans le budget eau et assainissement. Les modes d'amortissement sont linéaires et la durée sera applicable à compter du 1^{er} janvier suivant la date de réception de l'immobilisation.

- Immobilisations incorporelles, études, logiciels... : 5 ans
- Immobilisations corporelles, station d'épuration : 40 ans
- Immobilisations corporelles, réseaux : 15 ans
- Immobilisations corporelles et autres matériels dont la valeur est comprise entre 4 000 et 25 000 € HT : 5 ans
- Immobilisations corporelles et autres matériels dont la valeur est inférieure à 4 000 € HT : 2 ans

- Subventions reçues : la durée d'amortissement sera similaire à celle de chaque bien amorti.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - Abstention de Mme Marlène MOUCHET

LOTISSEMENT LA BOSCAVIE : CONVENTION AVEC URBA SUD CONCEPT

Dans le cadre de la réalisation du « lotissement la Boscavie » par Urba Sud Concept, M. le Maire propose d'approuver une convention prévoyant les conditions de partenariat entre l'aménageur et la commune.

La convention précise les modalités de contrôle par la commune du bon déroulement de l'opération et assure le respect des prescriptions : constructions, réseaux, voirie, éclairage public, traitements des espaces verts et libres... A terme, la convention permettra à la commune de récupérer les voies et réseaux par délibération.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - Abstention de Mme Marlène MOUCHET

LAZARD : CONVENTION DE CONTRIBUTION

M. le Maire rappelle la convention signée en 2006 entre la commune et les établissements Lazard pour que les services municipaux bénéficient de granulats extraits du site d'Aigues-Vives. Cette convention de 7 ans méritant d'être renouvelée, M. le Maire propose donc un nouvel accord en tenant compte de la réalité des consommations communales. Ainsi la commune récupérera gratuitement 100 tonnes de granulats extraits de la carrière et 40 tonnes d'enrobés.

Cette convention est fixée pour 1 an renouvelable.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - Abstention de Mme Marlène MOUCHET

ÉCOLES : ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

M. le Maire informe du déploiement par l'académie de Montpellier des environnements numériques de travail (ENT) sécurisé pour les écoles. L'objectif est de favoriser la communication entre les enseignants, élèves, parents d'élèves, communauté éducative, mairie... Cet ENT offre des services de vie scolaire, des services pédagogiques et pour l'école. Les enseignants seront formés par l'académie qui assurera aussi l'hébergement, l'assistance et le suivi de la maintenance. Le coût pour la commune sera de 1.50 € par élève et par an durant la phase de déploiement. Cela participera à l'intégration active des écoles dans l'usage des outils numériques, devenus très présents et souvent indispensables.

Pour le prévoir et l'organiser, une convention entre le rectorat, la commune et le centre régional de documentation pédagogique doit préalablement être signée.

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ - Abstention de Mme Marlène MOUCHET

INFORMATION : RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS 2013

M. le Maire fait part des marchés conclus en 2013, conformément à l'article 133 du code des marchés publics. L'affichage a déjà été fait aux portes de la mairie pendant un mois du 6 janvier au 7 février 2014.

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000 € à 89 999,99 € HT : néant

MARCHES DE 90 000 € à 4 999 999,99 € HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Travaux voirie et AEP phase 1	Avril 2013	Eurovia / Scaic	30000
Travaux voirie et AEP phase 2	Août 2013	Eurovia / Scaic et un sous-traitant Hydrolia	30000
Tennis	Juin 2013	ST Group et 2 sous traitants : Allez et Eurovia	30000
Renouvellement des branchements plomb (marché à bon de commande)	Juillet 2013	Lyonnaise des Eaux	34535

MARCHES DE 5 000 000 € HT et plus : néant

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 20 000 € à 89 999,99 € : néant

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Acquisition d'une balayeuse de voirie	Octobre 2013	Europe Service	15000

MARCHES DE 90 000 € à 199 999,99 € HT : néant

MARCHES DE 200 000 € HT et plus : néant

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 20 000 € à 89 999,99 € : néant

MARCHES DE 90 000 € à 199 999,99 € HT : néant

MARCHES DE 200 000 € HT et plus : néant

Le Maire,
Jacky REY.

